

# Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



Bienvenue

La **Formation Internationale d'Esthétique** – F.I.E – est un établissement d'enseignement dont le pouvoir organisateur est dirigé par Mme Le Brun et reconnu par l'Union Nationale des Esthéticiennes de Belgique ainsi que par la Fédération Internationale d'Esthétique et Cosmétique – INFA.

La F.I.E a pour objectif de répondre aux exigences du métier face à une société en perpétuelle évolution en proposant un programme théorique et pratique complet. Mais également de former les esthéticiennes accomplies à de nouveaux horizons grâce aux différentes spécialisations proposées : Massages du monde, Spa praticien, Beauté des cils, Onglerie...

Établissement et diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique.

# Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



## CONTRAT D'INSCRIPTION 2023 - 2024 MASSAGES DU MONDE

### A renvoyer

Soit par e-mail: [gestion@fie-esthetique.com](mailto:gestion@fie-esthetique.com)

Date d'inscription :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville / pays :
GSM :	Nationalité :
E-mail de l'élève :	
Langue maternelle :	Numéro de Registre National :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
E-mail membre famille :	GSM membre famille :
Adresse membre de la famille :	

Déclare m'inscrire à la spécialisation en **Massages du Monde** à la F.I.E. 2023-2024.

Le montant du minerval par année académique s'élève à **3590 euros** (*à entourer : je suis alumni F.I.E : OUI = -10% / NON*)

Le minerval comprend : la formation, les cosmétiques, le matériel mis à disposition à la F.I.E & l'attestation de compétence.  
Le matériel personnel à prévoir et exclus du minerval : les essuies, uniforme, chaussons, peignoir, plaid, coussin, coupelle, bloc note, lunch, bassine pieds etc.)

La formation est donnée en moyenne un week-end par mois d'octobre 2023 à mai 2024, 16 jours de formation.

Le programme comprend 15 massages :

21 octobre 2023	<b>Le massage crânien</b>	3 février	<b>Le massage indien ayurvédique</b>
22 octobre	<b>Le massage japonais lifting 3D visage</b>	4 février	<b>Le massage suédois</b>
11 novembre	<b>Le massage régénérant dos</b>	2 mars	<b>Le massage femme enceinte</b>
12 novembre	<b>Le massage étoile</b>	3 mars	<b>Le massage et fibromyalgie</b>
2 décembre	<b>Le massage aux pierres chaudes</b>	6 avril	<b>Le massage anticellulite</b>
3 décembre	<b>Le massage thaïlandais aux pochons</b>	7 avril	<b>Le massage tibétain au bol Kansu</b>
6 janvier 2024	<b>Le massage oriental à la bougie</b>	11 et 12 mai	<b>Le massage hawaïen lomi lomi</b>
7 janvier	<b>Le massage balinais</b>		

.....Page à parafer

Je m'inscris à la FIE et désire verser le minerval de la manière suivante (à cocher) :

**Alumni F.I.E :**

- A. Massages du Monde (*Alumni*) : Un acompte de 430 euros sur le compte bancaire de la F.I.E, pour le.....(date à inscrire). Un ordre permanent mensuel à concurrence de 360 euros/mois est enregistré tous les 1<sup>er</sup> du mois, du 01 octobre 2023 au 01 mai 2024 inclus (soit 8 mois consécutifs). 2% de frais de gestion de dossier pour paiement mensuel.

Dans ce cas, Monsieur/Madame (NOM).....(PRÉNOM) .....(ADRESSE)  
.....(TEL).....(EMAIL).....  
..... se porte « **caution personnelle** » jusqu'au versement intégral du solde restant dû.

- B. Un versement du montant intégral - soit 3230 euros - à l'inscription versé le ..... (date à inscrire).

**Non Alumni F.I.E :**

- c. Massages du Monde : Un acompte de 590 euros sur le compte bancaire de la F.I.E, pour le.....(date à inscrire). Un ordre permanent mensuel à concurrence de 385 euros/mois est enregistré tous les 1<sup>er</sup> du mois, du 01 octobre 2023 au 01 mai 2024 inclus (soit 8 mois consécutifs). 2% de frais de gestion de dossier pour paiement mensuel.

Dans ce cas, Monsieur/Madame (NOM).....(PRÉNOM) .....(ADRESSE)  
.....(TEL).....(EMAIL).....  
..... se porte « **caution personnelle** » jusqu'au versement intégral du solde restant dû.

- A. Un versement du montant intégral - soit 3590 euros - à l'inscription versé le ..... (date à inscrire).

Versement à effectuer sur le compte FIE :

Formation Internationale d'Esthétique

IBAN : BE51 3631 3306 6862 (Banque ING)

BIC (Swift) : BBRUBEBB

16 avenue Boileau 1040 Bruxelles (n° d'entreprise) BE 05 45895610

incluant la communication :

« Minerval Massages du Monde 2023-2024 » + nom, prénom et numéro de GSM de l'étudiante inscrite. »

.....Page à parafer

**Règlementation accordée (lire attentivement):**

1. Le présent bulletin d'inscription, dûment complété et signé, constitue un contrat entre l'étudiant et la F.I.E visant une formation dans la F.I.E dont le programme est bien connu de l'étudiant et est basé sur la législation en vigueur au moment de sa signature.
2. **L'acompte versé lors de l'inscription est définitivement acquis à la F.I.E:** il ne sera pas remboursé en cas de désinscription pour quelque cause que ce soit. L'acompte doit être versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
3. La Direction a le droit de refuser l'inscription d'une élève dans la mesure où le contrat est incomplet et le versement de l'acompte n'a pas été versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
4. La Direction a le droit de refuser la demande de l'élève de changement de formation en cours d'année.
5. En cas d'absence de l'élève, peu importe la raison, le cours est perdu.
6. En cas de paiement échelonné, toute mensualité sera versée le 01<sup>er</sup> du mois, sauf accord exprès de la F.I.E, sur le compte mentionné **par ordre permanent** du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 1<sup>er</sup> mai 2024 inclus.
7. En cas d'une semaine de retard de paiement (7 jours, à partir du 7<sup>e</sup> jour du mois), la F.I.E envoie par email un premier avertissement à l'élève.
8. En cas de deux semaines de retard de paiement (14 jours, à partir du 14<sup>e</sup> jour du mois), la F.I.E peut imposer des frais de retard administratifs de 15€, en plus du minerval mensuel.
9. En cas de trois semaines de retard de paiement (21 jours, à partir du 21<sup>e</sup> jour du mois), la F.I.E peut imposer des frais de retard administratifs de 50€, en plus du minerval mensuel.
10. En cas de non-paiement à échéance et dès qu'un retour de plus d'un mois est constaté, l'intérêt conventionnel de 1% par mois sur la somme restant due est d'application. En outre, une clause pénale de 150€ sera exigée compte tenu de l'intervention du service juridique et/ou avocat chargé d'adresser une sommation à la suite du retard.
11. En cas de retard de deux mois, le minerval sera de plein droit et sans mise en demeure préalable majoré d'un intérêt conventionnel de 1 % par mois outre la clause pénale de 1% par mois prévue à l'article 4.
12. La Direction a le droit de refuser l'élève à poursuivre la formation tant que le retard de paiement n'est pas complètement mis à jour.
13. La Direction se réserve le droit de proposer un plan d'épure à l'élève en cas de retard de paiement sous condition de frais administratifs supplémentaires de 50€.
14. En cas d'abandon au-delà, le minerval intégral devra être payé. Les points de 6 à 10 restent applicables en cas de retard.
15. Le minerval doit être clôturé au plus tard le 01 mai 2024, sauf dérogation expresse accordée en début d'année scolaire. A défaut, la Direction se réserve le droit de refuser l'élève à l'examen ou bien de remettre son attestation.
16. Le minerval annuel ne comprend pas le matériel (cf. liste du matériel à apporter).
17. L'inscription couvre l'année scolaire dans le cadre d'une obligation de moyens. La F.I.E ne peut garantir un emploi au terme de la formation.
18. La Direction se réserve le droit d'imposer des cours à distance en cas de force majeure (conditions sanitaires, intempérie, impossibilité de déplacement du professeur ou décision prise par la Direction).
19. L'étudiante donne la permission à la F.I.E d'utiliser son image lors des photos prises durant les cours pour les supports publicitaires (Facebook, Instagram, site internet, etc.). Toujours dans le respect de l'image non dégradante de l'élève.
20. Suite à la nouvelle loi sur le RGPD (information sensible), l'étudiant donne son accord à la F.I.E pour exploiter ses données personnelles telles qu'email et numéro de téléphone, même l'année académique terminée, afin d'avertir sur les éventuelles spécialisations ou autre. L'étudiant peut à tout moment solliciter une rétractation de cet accord conformément au RGPD.
21. Tout litige relatif au présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux FRANCOPHONES de Bruxelles. Dans tous les cas, seul le droit belge est d'application.

.....Page à parafer

La **F.I.E** est une école privée non reconnue par la Communauté française de Belgique et qui délivre des diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique.

*Toute contestation de quelque nature qu'elle soit, tant en défendant, qu'en demandant est de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles/Nivelles. Dans tous les cas, seul le droit belge sera d'application.*

Fait à ----- le -----

**L'étudiante**

(Signature + lu et approuvé)

(copie de la carte d'identité ou passeport)

**La caution personnelle**

(en cas de versements échelonnés)

(Signature + lu et approuvé)

(copie de la carte d'identité ou passeport)